



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 50015

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance préoccupante du nombre de médecins scolaires. Ils sont en effet quelque 2 300 médecins, dont plus de la moitié vacataires, pour 12 millions d'élèves. Ils ne peuvent, dans ces conditions, assurer correctement le dépistage, la prévention, l'éducation en santé, pourtant particulièrement important au regard des enjeux que constituent la lutte contre l'échec scolaire, la scolarisation des enfants handicapés ou porteurs de maladies chroniques, la maltraitance, les conduites à risque, les grossesses non désirées, la violence, le suicide des jeunes. Les enfants des familles en difficulté risquent de pâtir d'autant plus de ces carences. C'est pourquoi elle lui demande les mesures qu'il envisage de proposer, notamment dans le cadre de la prochaine loi de finances, pour engager une réflexion d'ensemble sur la médecine scolaire et la création des postes nécessaires.

Texte de la réponse

Antérieurement à sa prise en charge par l'éducation nationale, intervenue le 1er janvier 1991, le service de santé scolaire était assuré à 40 % par des personnels vacataires et le taux moyen d'encadrement était d'un médecin pour 8 300 élèves. Depuis cette date, un effort budgétaire a été accompli, au plan des créations d'emplois comme à celui des crédits de vacations, pour renforcer, pour renforcer le potentiel existant : ainsi, lors de la prochaine rentrée scolaire, le service de promotion de la santé en faveur des élèves disposera d'un médecin pour 6 100 élèves. Sans méconnaître l'avantage de confier le suivi des enfants et des jeunes à des médecins spécifiquement formés à cette action, il n'y a pas lieu de sous-estimer la qualité des prestations rendues par les personnels non titulaires, qui contribuent à l'amélioration des conditions d'accueil et de soin des élèves dans les établissements scolaires. En la matière, une réorientation forte a été donnée par le ministre de l'éducation nationale. En effet, une mesure de création de cinquante emplois est d'ores et déjà inscrite dans le projet de loi de finances de 2001. Elle est le prélude à de nouvelles créations d'emplois auxquelles le Gouvernement ne manquera pas de procéder, en nombre important, dans le cadre du plan pluriannuel annoncée en mars par le Premier ministre.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50015

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4642

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6060